



Bons de fournitures scolaires aux élèves aubinois de secondaire (collège) ou technique.

La Commune de SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX accorde, tous les ans, des bons destinés à l'achat de fournitures scolaires aux élèves domiciliés sur la Commune.

Pour en bénéficier il faut :

- Etre âgés de moins de 18 ans au 31 décembre 2024, et
- Suivre des cours dans un établissement secondaire ou technique.

Les bons peuvent également servir à l'achat de matériel spécialisé nécessaire au suivi des études techniques.

Les parents sont invités à retirer ces bons au secrétariat du :

15 juillet 2024 au 13 septembre 2024.

Merci de vous munir :

- d'un justificatif de domicile et
- du livret de famille.





Bons de fournitures scolaires aux élèves aubinois de secondaire (collège) ou technique.

La Commune de SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX accorde, tous les ans, des bons destinés à l'achat de fournitures scolaires aux élèves domiciliés sur la Commune.

Pour en bénéficier il faut :

- Etre âgés de moins de 18 ans au 31 décembre 2024, et
- Suivre des cours dans un établissement secondaire ou technique.

Les bons peuvent également servir à l'achat de matériel spécialisé nécessaire au suivi des études techniques.

Les parents sont invités à retirer ces bons au secrétariat du :

15 juillet 2024 au 13 septembre 2024.

Merci de vous munir :

- d'un justificatif de domicile et
- du livret de famille.